NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

86 Nº 1 1964

Le message de Noël (23 déc. 1963)

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 76 - 78

https://www.nrt.be/es/articulos/le-message-de-noel-23-dec-1963-1635

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Discours de clôture de la IIe Session du Concile le 4 décembre 1963. — (*L'Oss. Rom.*, 5 déc. 1963).

Dans le discours de clôture de la IIe Session, le Pape a relevé certains objectifs déjà atteints par le Concile, indiqué les travaux à poursuivre, annoncé la nouvelle, aussi heureuse qu'inattendue, de son pèlerinage en Terre Sainte.

I. *Premiers résultats acquis.* « L'Eglise voulait développer la conscience et la connaissance qu'elle a d'elle-même : voici qu'elle a instauré, dans le groupe même de ses Pasteurs et Docteurs, une large méditation sur le mystère à qui elle doit son origine et sa forme ; cette méditation n'est point achevée, mais la difficulté même de lui donner sa conclusion nous remet sous les yeux la profondeur et l'ampleur de la doctrine en question ; elle provoque en chacun de nous un effort d'intelligence et d'expression. Pareil effort guide nécessairement notre pensée et certainement celle des fidèles, qui suivent avec attention nos travaux, vers ce Christ Jésus de qui tout découle pour nous et à qui nous voulons tout ramener : « réconcilier toutes choses par Lui (Col. 1, 20) » ; d'un autre côté, cet effort ne peut qu'ajouter à notre bonheur d'avoir été nous-mêmes appelés à faire partie de ce saint Corps mystique du Christ, et intensifier notre charité mutuelle, principe et loi de la vie de l'Eglise. Réjouissons-nous, mes Frères ; quand donc l'Eglise a-t-elle été à ce point consciente de ce qu'elle est ; quand fut-elle aussi attachée au Christ, aussi heureuse et aussi unie, aussi désireuse d'imiter son Seigneur et disposée à remplir sa mission ?... Est-ce que nous n'entrevoyons pas peut-être que si la législation canonique en vigueur dans l'Eglise va recevoir un développement, ce sera en deux directions : reconnaître à chaque personne et à chaque fonction plus de dignité et plus d'efficacité dans l'action, et en même temps renforcer, comme par l'exigence intrinsèque de l'amour, de l'harmonie et du respect mutuel, le pouvoir qui ordonne de façon hiérarchique la communauté des croyants ? »

Après s'être réjoui de l'intense activité du Concile en tous ses organes, ainsi que de la présence des Observateurs et des auditeurs laïcs, le Pape relève les deux notes générales du travail conciliaire : « Il a été très intense et il s'est déroulé dans une entière liberté d'expression. Ce double mérite, qui est la note propre de ce Concile, Nous semble digne de remarque et sera retenu en exemple par l'histoire : c'est ainsi qu'aujourd'hui, aux heures les plus importantes et les plus significatives de son activité, la sainte Eglise poursuit sa tâche, avec vigueur et spontanéité. »

Que si la discussion a été parfois laborieuse, « elle n'a pas été sans résultats, puisque l'un des sujets, le premier examiné et le premier aussi, en un certain sens, par sa valeur intrinsèque et pour son importance dans la vie de l'Eglise, celui de la liturgie, a été conduit à son heureuse conclusion et se trouve aujourd'hui par Nous solennellement promulgué. Nous Nous réjouissons de ce résultat. Nous y découvrons un hommage à l'échelle des valeurs et des devoirs : Dieu à la première place ; la prière est notre premier devoir ; la liturgie, la source première de la vie divine qui nous est communiquée, la première école de notre

vie spirituelle, le premier don que nous puissions faire au peuple chrétien, qui unit sa foi et sa prière aux nôtres ; la liturgie enfin constitue une invitation faite au monde pour qu'il délie ses lèvres jusqu'ici muettes et fasse monter une heureuse et vraie prière et sente l'immense puissance de vie contenue dans le fait de chanter avec nous les louanges de Dieu et les espérances des hommes, par le Christ Notre Seigneur et dans l'Esprit Saint.

» Il sera bon que nous retenions ce fruit de notre Concile, comme l'élément qui doit animer et caractériser la vie de l'Eglise. L'Eglise est une société religieuse ; elle est une communauté de prière ; elle est un peuple chez lequel la foi et la grâce font fleurir la vie intérieure et spirituelle.

» Si nous introduisons à l'heure actuelle quelques simplifications dans les expressions extérieures du culte et si nous cherchons à le rendre plus compréhensible à nos fidèles et plus proche de leur langage actuel, nous n'entendons nullement diminuer l'importance de la prière, ni la faire passer après les autres soucis du ministère sacré ou des activités pastorales, ni amoindrir sa force d'expression ou ses attraits artistiques. Nous voulons au contraire lui donner plus de pureté et d'authenticité, la rapprocher de ses sources de vérité et de grâce, et lui permettre de devenir le patrimoine spirituel du peuple chrétien.

» Pour qu'il en soit ainsi, Nous désirons que personne ne porte atteinte aux normes de la prière officielle de l'Eglise en introduisant des réformes privées ou des rites particuliers ; que personne ne s'arroge le droit d'anticiper arbitrairement l'application de la Constitution, que Nous promulguons aujourd'hui, avant que n'aient paru à ce sujet les instructions officielles, et que n'aient été dûment approuvées les réformes, à la préparation desquelles devront travailler des organismes spéciaux post-conciliaires. Son harmonie à travers le monde fait la noblesse de la prière de l'Eglise. Que personne ne veuille la troubler, que personne ne lui porte atteinte.

» Un autre fruit, qui n'est pas de peu de valeur, de notre Concile, c'est le décret sur les moyens de communication sociale. Ce décret montre que l'Eglise est capable d'unir ensemble vie intérieure et vie extérieure, contemplation et action, prière et apostolat. Là aussi, le travail accompli par le Concile pourra, Nous l'espérons, servir de modèle et d'encouragement à de multiples formes d'activités, qui font désormais partie, à titre de moyen et d'information, de l'exercice du ministère pastoral et de la mission catholique dans le monde.

» Comme fruits du Concile nous pouvons aussi compter ces nombreux pouvoirs que, pour favoriser les objectifs pastoraux du Concile lui-même, nous avons voulu déclarer, dans un document distribué à chacun des Pères, faire partie de la compétence des évêques, avec une considération particulière pour ceux qui sont pourvus de juridiction ordinaire[1].

» Mais ce n'est pas tout. Le Concile a beaucoup travaillé. Il a, comme vous le savez, abordé bon nombre de problèmes ; pour une part leurs solutions sont déjà virtuellement arrêtées en des déterminations valables ; une fois terminé le travail portant sur le sujet correspondant, elles seront en temps voulu notifiées de manière officielle. »

II. *Perspectives d'avenir.* Le Pape annonce qu'en vue de la III[e] Session, à l'automne 1964, d'autres projets seront élaborés par les Commissions conciliaires. Ainsi en sera-t-il pour la question de la Révélation divine, de l'Episcopat, notamment dans ses rapports avec l'autorité propre au Souverain Pontife, de la Vierge Marie dans sa relation à l'Eglise.

---

1. C'est le Motu Proprio *Pastorale Munus* du 30 novembre 1963 qui accorde aux évêques ces facultés et privilèges. Ce document sera publié et commenté ultérieurement par la *N.R.Th.*

Les projets présentés à la prochaine session seront plus brefs. Portant sur des positions fondamentales, ils permettront au Concile de se prononcer plus facilement. Les Commissions post-conciliaires en préciseront ensuite les applications.

« Parmi ces Commissions, la tâche principale reviendra certainement à celle qui devra rédiger les nouveaux Codes de Droit Canon, aussi bien pour l'Eglise Latine que pour l'Eglise Orientale. Ce travail post-conciliaire donnera tout son prix à la collaboration que Nous attendons de l'épiscopat, sous des formes nouvelles suggérées par les besoins et répondant aux caractères organiques de l'Eglise. Naturellement, Nous Nous ferons une joie de choisir dans les rangs de l'épiscopat mondial et des Ordres religieux, comme cela se fit pour les Commissions préparatoires du Concile, des Frères distingués et compétents qui, avec des membres qualifiés du Sacré Collège, Nous apportent aide et conseil pour traduire en règles adaptées et détaillées les décisions générales arrêtées par le Concile. Ainsi, sans aucune atteinte aux prérogatives du Pontife Romain définies par le premier Concile du Vatican, l'expérience et l'aide de la divine Providence Nous indiqueront comment rendre plus efficace dans la suite le concours cordial et dévoué des évêques pour le service de l'Eglise universelle. »

Se résumant, le Pape souligne le bilan positif de cette session, la vue claire qu'elle laisse de ce qui reste à accomplir, la nécessité qu'elle fait sentir de rendre l'Eglise plus capable de transmettre au monde son message de vérité et de salut. Le Souverain Pontife recommande aux évêques une action pastorale immédiate à leur retour dans leurs diocèses.

III. *Le pèlerinage en Terre Sainte.* En cette circonstance solennelle, le Pape a décidé de rendre public un projet qu'il nourrissait depuis quelque temps.

« Nous sommes si profondément convaincu que pour l'heureuse conclusion du Concile il faut intensifier notre prière et notre action que Nous avons décidé, après mûre réflexion et non sans avoir beaucoup prié, de Nous faire pèlerin à la terre de Jésus Notre-Seigneur. Nous voulons en effet Nous rendre en Palestine, si Dieu Nous y aide, au cours du prochain mois de janvier, pour honorer personnellement, dans les lieux saints où le Christ naquit, vécut, mourut et, ressuscité, monta au ciel, les premiers mystères de notre salut : l'Incarnation et la Rédemption. Nous verrons ce sol béni, d'où partit Pierre et où nul de ses successeurs ne revint : Nous, très humblement et très brièvement, Nous y retournerons en signe de prière, de pénitence et de renouvellement, pour offrir au Christ son Eglise ; pour appeler à Elle, qui est unique et sainte, les frères séparés ; pour implorer la miséricorde divine en faveur de la paix parmi les hommes qui, ces temps-ci, montre encore à quel point elle est fragile et vacillante ; pour supplier le Christ Seigneur pour le salut de toute l'humanité. Que la Vierge très Sainte guide nos pas, que les apôtres Pierre et Paul et tous les Saints veuillent nous assister du haut du Ciel. »

En remerciant enfin tous ceux qui par leurs prières et leurs souffrances ont travaillé pour le Concile, le Souverain Pontife se tourne affectueusement vers les évêques à qui il n'a pas été permis de se rendre à Rome.

Le Message de Noël. — (23 déc. 1963. — *L'Oss. Rom.*, 24 déc. 1963. Trad. de la Radio Vaticane).

Le radio-message de Noël 1963 débute par les vœux de bonheur que le Souverain Pontife adresse à diverses catégories de personnes, spécialement à ceux qui souffrent. Mais tout aussi sa pensée se porte vers les grands problèmes de l'heure, vers « ces besoins du monde qui donnent le vertige, tant ils sont étendus, multiples et démesurés ».

« Le premier, *c'est la faim.* Qu'elle existât, la faim, on le savait bien déjà, mais, aujourd'hui, on l'a découverte, oui par une découverte scientifique, qui nous apprend que plus de la moitié du genre humain n'a pas assez de pain ; que des générations entières d'enfants, aujourd'hui même, périssent, végètent par suite de privations indescriptibles.

» La faim engendre la maladie et la misère. Celles-ci à leur tour aggravent la faim. Pour des populations entières ce n'est pas la prospérité qui manque, mais le nécessaire.

» Et ce douloureux phénomène, si on n'y apporte pas les remèdes opportuns, ne va pas diminuer mais croître encore. L'accroissement démographique dans les régions affamées ne trouve pas encore sa contre-partie dans l'augmentation économique des moyens de subsistance. Alors qu'il coïncide avec l'extension des moyens d'information et de culture, il fait prendre conscience, dans l'inquiétude et la révolte, de la cruauté de cette situation. La faim peut devenir une force révolutionnaire de portée incalculable. Les hommes qui étudient ce problème impressionnant et redoutable, sont parfois tentés de recourir à des remèdes qui doivent être considérés comme pires que le mal, quand ils s'en prennent à la fécondité même de la vie par des moyens que la morale humaine et chrétienne doit déclarer illicites. Au lieu d'apporter plus de pain à la table de l'humanité affamée, comme le développement moderne de la productivité peut le faire, d'aucuns songent à réduire le nombre des convives par des procédés contraires à l'honnêteté. Ce n'est pas digne de la civilisation. La montée démographique des peuples dépourvus des moyens indispensables de subsistance pose un problème très grave et très complexe. Nous le savons.

» Mais on ne peut admettre que sa solution comporte l'usage de méthodes contraires à la loi de Dieu et au respect sacré du mariage et de la vie déjà éclose. Raison de plus pour Nous de considérer avec une immense compassion les foules humaines qui souffrent de la faim et de suivre avec une attention passionnée la façon dont on étudie et discute les problèmes énormes créés par un tel état de choses. »

Se souvenant de la pitié du Christ pour la foule qui n'avait pas à manger, le Pape déclare : « La souffrance des pauvres est Nôtre et Nous voulons espérer que Notre sympathie pour les pauvres sera de nature à susciter cet amour nouveau par l'intelligente mise en œuvre d'une nouvelle économie qui multipliera les pains pour rassasier le monde. Aussi Nous sommes ouvertement favorable à tout ce qui se fait aujourd'hui pour secourir les populations dépourvues des biens nécessaires à la vie.

» Nous admirons les grandes œuvres de secours international que Nous avons vues surgir ces dernières années. »

Un second vœu du Pape concerne *les peuples en voie de développement.* Il porte « une immense sympathie et un affectueux intérêt » aux nations qui accèdent à l'indépendance. On pourrait d'ailleurs « retrouver dans le message chrétien l'origine la plus profonde de leur vocation à la liberté et à la pleine maturité humaine ». C'est là aussi qu'elles trouveront les normes les plus sûres d'un développement harmonieux.

Mais « comme ces nations n'ont pas encore la possibilité de profiter de tous les avantages économiques et culturels d'une civilisation moderne pleinement évoluée », elles ont besoin, « de la part des autres nations, d'une assistance scientifique et technique et d'une solidarité basée sur l'amitié ». Ainsi une vraie fraternité — fondée sur des apports mutuels — remplacera le paternalisme.

Le Pape se plaît à souligner l'œuvre capitale accomplie par les Missions catholiques dans l'accession des peuples à la maturité et à l'indépendance. « C'est pourquoi Nous formons le vœu de voir les missions catholiques toujours accueillies avec bienveillance par les nations nouvelles et toujours à même d'offrir

à celles-ci une collaboration loyale et dévouée pour promouvoir leur développement spirituel, moral et matériel. »

La troisième préoccupation du Pape est *la consolidation de la paix*. Celle-ci est le fruit même de la naissance du Sauveur.

L'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII en a montré l'aspect dynamique. On note partout, principalement chez les jeunes, un vif désir de la paix et en même temps on doit constater qu'en diverses régions, non seulement elle est incertaine, mais même violée. Fondée sur la terreur plutôt que sur la confiance, elle est toujours menacée. Aussi le Pape s'adresse-t-il à tous les responsables, aux hommes de bonne volonté pour leur demander « de se poser le problème fondamental de la paix », non pas d'une paix de propagande, d'un pacifisme oratoire, ou d'un pur équilibre d'intérêts économiques divergents, mais « d'une paix véritable dont la sauvegarde est assurée par l'élimination sagement réalisée ou, du moins, par l'atténuation des causes qui peuvent la compromettre, comme sont l'orgueil nationaliste, idéologique, la course aux armements, la méfiance à l'égard des procédures des organismes institués pour rendre les relations entre les peuples plus fraternelles et plus conformes à l'ordre. »

Pour assurer la paix, *l'union des esprits* est d'importance primordiale. C'est, nous dit le Pape, le grand besoin de l'humanité contemporaine. La culture qui suscite ce besoin ne parvient pas à le combler ; bien plus, parfois elle l'exaspère. Ce qui manque aux hommes c'est l'unité dans les principes, dans la conception de la vie et du monde : d'où l'importance du facteur doctrinal dans le destin de l'humanité. C'est précisément la venue du Fils de Dieu sur terre qui apprend aux hommes leur relation à leur Père céleste et le lien universel qui les unit entre eux. « Le vrai fondement sociologique de la Paix entre les hommes réside dans l'unité qu'établit la religion chrétienne ».

C'est pour affermir la paix et l'union entre tous les hommes, pour les conduire tous à leur unique Sauveur, que le Souverain Pontife a décidé de faire le pèlerinage de Terre Sainte : ce veut être une profession de foi qui reprendra celle de Pierre, un geste d'offrande présentant à Jésus de Nazareth son Eglise, un appel plein d'espérance du Pasteur à toutes les brebis de l'unique bercail, une grande intercession, dans l'humilité et la confiance, pour tous ceux qui ont besoin de miséricorde.